

VILLE DE LANGRES



Extrait du Registre des Décisions



LE MAIRE,

DEC-HC-2025-02

TARIFS DES SPECTACLES *Saison culturelle 2024-2025*

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 8 juillet 2019 définissant les différents tarifs d'entrée pour les spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-29 en date 04 juillet 2020 modifiée par la délibération n° 2020-74 en date du 14 octobre 2020 portant délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire pour fixer des tarifs des spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,
VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-41 en date du 2 juin 2022, fixant les nouvelles dispositions tarifaires pour les spectacles proposés par la Ville de Langres,
VU la décision n°DEC-BD-2024-77 fixant le tarif de chaque spectacle pour la saison 2024-2025,
CONSIDERANT qu'aujourd'hui, il convient d'ajouter une date de spectacle,

DECIDE

Article 1^{er} : De fixer le tarif d'un concert supplémentaire dans la saison 2024-2025, ainsi qu'il suit :

SPECTACLE	DATE	CATEGORIE DE TARIF
Année 2025		
Duo Jauvain - Grassot	26 avril	Tarif D

Article 2 : Les éventuelles modifications de date de spectacle au cours de la même saison culturelle n'induiront pas de changement de catégorie tarifaire.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services, Mme la Responsable du Service Spectacles et aux Associations et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 4 : La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 10 Février 2025,



Anne CARDINAL
2025.02.11 07:14:45 +0100
Ref:8140905-12222480-1-D
Signature numérique
la Maire